



NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Consignations, dépôts spécialisés et fonds en déshérence

La présente notice d'information a pour objet de vous informer sur la manière dont la Caisse des dépôts et consignations, traite vos données personnelles dans le cadre de ses missions de gestion des consignations et des dépôts spécialisés, et des fonds en déshérence.

La consignation consiste pour la Caisse des Dépôts à recevoir des fonds, les conserver et les restituer aux personnes bénéficiaires. La consignation doit être prévue par un texte (loi ou décret), par une décision de justice (jugement, ordonnance...) ou encore par une décision administrative (arrêté préfectoral, municipal...).

La Caisse des Dépôts reçoit également des dépôts spécialisés obligatoires et prévus par la loi tels que : la rémunération des enfants du spectacle et du mannequinat, l'allocation de rentrée scolaire des enfants placés, ou encore les sommes oubliées (dites en déshérence) sur des comptes bancaires inactifs ou des contrats d'assurance-vie et gérés en partie via le service en ligne Ciclade.

Pour en savoir plus sur la manière dont la Caisse des Dépôts traite et protège en général les données personnelles, vous pouvez consulter la Politique générale de protection des données à caractère personnel.

Pour en savoir plus sur les cookies et autres traceurs utilisés sur les services consignations.caissedesdepots.fr et ciclade.caissedesdepots.fr, vous pouvez consulter la notice Cookie et autres traceurs.

1 - Qui collecte les données à caractère personnel ?

La Caisse des Dépôts et consignations, situé au 56, rue de Lille 75007 PARIS, collecte et traite les données personnelles des particuliers, professionnels et des utilisateurs de Ciclade, dans le cadre des activités de gestion des consignations et des dépôts spécialisés y compris des fonds en déshérence. Elle est responsable de traitement au sens de la réglementation.

Les Données à Caractère Personnel des utilisateurs peuvent être collectées :

- Soit directement auprès des personnes concernées (déposants de consignations ou bénéficiaires de déconsignations ; demandeurs de restitution de fonds en déshérence) via les formulaires de contact ou lorsque vous créez et utilisez un compte d'accès à nos services.

- Soit indirectement, par l'intermédiaire de toute personne morale ou physique qui justifie d'un intérêt légitime (représentants légaux des déposants de consignations, des bénéficiaires de déconsignations, ou des ayants-droits déposants des fonds en déshérence ; professionnels du droit, organismes publics...)
- Ou encore indirectement, auprès de services internes à la CDC dans le cadre d'un contentieux, ou d'une saisine du Défenseur des Droits.

2 - Quelles sont les données à caractère personnel traitées ?

La Caisse des Dépôts est amenée à collecter les données suivantes :

Catégorie de données	Exemples	Synthèse des finalités
Données d'identification	<i>État civil, identité, date et lieu de naissance</i>	La CDC répond à des obligations légales et à sa mission d'intérêt public de tiers de confiance et de sécurisation de fonds en identifiant les personnes concernées pour : permettre les dépôts protégés des particuliers, les dépôts issus de comptes bancaires et produits financiers en déshérence ; traiter les restitutions, instruire les demandes de recherche et de versement ; ainsi que pour mener ses opérations de contrôle permanent et de lutte contre la fraude et la fraude fiscale.
Données relatives à la vie personnelle	<i>Adresse postale et électronique, coordonnées téléphoniques, situation familiale</i>	
Données relatives à la vie professionnelle	<i>Adresse postale et électronique professionnelles, coordonnées téléphoniques</i>	
Données d'ordre économique et financier	<i>Revenus, situation financière, données bancaires, situation fiscale</i>	
Données de connexion	<i>Identifiant, adresse IP, horodatage</i>	Assurer au public l'utilisation et l'assistance à l'utilisation de ses services en ligne « Portail Consignations » et « Cielade »
Données de navigation	<i>Cookies, traceurs</i>	

Notamment, la Caisse des Dépôts est susceptible de traiter les données hautement personnelles, voire sensibles suivantes :

Catégorie de données	Finalités
Données hautement personnelles	
International Bank Account Number (IBAN)	Restituer les sommes consignées ou les fonds en déshérence à bon droit
Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Identifier les titulaires des comptes et/ou les bénéficiaires des fonds
Données sensibles	
Numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (dit « NIR » ou « numéro de sécurité sociale »)	Dans le cadre de la gestion des fonds en déshérence uniquement : recevoir les fonds pour le dépôt des plans d'épargne entreprise (PEE) en déshérence et en restituer les sommes à bon droit.
Données susceptibles de révéler vos convictions religieuses ou philosophiques	Dans le cadre de la gestion des consignations et dépôts spécialisés uniquement : répondre aux demandes de renseignements de la Commission pour la restitution des biens et
Données révélant la prétendue origine raciale ou ethnique	

	l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites (CIVS) avec toute donnée permettant d'identifier la victime.
Données relatives à vos condamnations pénales ou infractions, mesures de sûretés connexes	Dans le cadre de la gestion des consignations et dépôts spécialisés uniquement : Produire la décision de justice sur laquelle se fonde le dépôt, sa restitution, ou la procédure de déchéance des fonds

3 - Quelles sont les finalités et les bases légales des traitements de vos données à caractère personnel ?

La Caisse des Dépôts traite vos données personnelles afin de gérer les consignations et les dépôts spécialisés ainsi que les fonds en déshérence. Ces traitements relèvent de différentes bases légales :

Finalité	Base légale
<p>Gérer les consignations et dépôts spécialisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consigner / recevoir des fonds, conserver des fonds, déconsigner / restituer des fonds, ou le cas échéant les déchoir quand la procédure de déchéance est applicable. - répondre aux sollicitations de la Commission pour la restitution des biens et l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites (CIVS) 	<p>La CDC assure une mission d'intérêt public de tiers de confiance et de sécurisation de fonds en qualité de dépositaire des dépôts protégés des particuliers.</p> <p>Elle répond à une obligation légale de consignation, réception, conservation, déconsignation, restitution de fonds, qui est décrite par les articles 2241 et 2244 du code civil et L518-17 du code monétaire et financier, et réglementée par le décret n° 2019-1197 du 1^{er} janvier 2020.</p> <p>Elle répond également (au même titre que les autres banques et établissements financiers) à une obligation réglementaire de traitement des demandes de renseignement de la CIVS, qui est encadrée selon la date de demande : décret n°99-778 du 10 septembre 1999 (1999-2024) et décret 2024-11 du 5 janvier 2024 (2024-aujourd'hui).</p>
<p>Gérer les fonds en déshérence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recevoir des fonds pour le dépôt des comptes bancaires inactifs, contrats d'épargne salariale et contrats d'assurance (assurance individuelle, assurance collective, bons de capitalisation, bon au porteur autres) et plans d'épargne entreprise (PEE) en déshérence. - gérer des avoirs conservés dans le cadre de la loi du 13 juin 2014 - restituer des fonds en déshérence - traiter les demandes de recherche et 	<p>La CDC répond à une obligation légale de réception, conservation en vue de leur restitution, ou de leur déchéance, des fonds au titre de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence (dite « Loi Eckert ») et de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 (dite « Loi PACTE »)</p> <p>La CDC assure par ailleurs une mission d'intérêt public lorsqu'elle restitue les fonds en déshérence.</p>

versements d'indus aux déposants	
----------------------------------	--

4 – Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

La Caisse des Dépôts conserve les données collectées pour une durée proportionnée à la finalité des traitements :

Finalité	Durée de conservation
Gérer les consignations et dépôts spécialisés :	Les durées de conservation maximales sont les suivantes, sous réserve d'une interruption ou suspension d'instance :
- consignations ou déconsignations	<ul style="list-style-type: none"> - 70 ans à compter de la collecte des données liées à une consignation ayant fait l'objet d'une déconsignation avant le 01/01/2020 - 60 ans à compter de la collecte des données liées à une consignation ayant fait l'objet d'une déconsignation après le 01/01/2020
- dépôts spécialisés ou restitutions	<ul style="list-style-type: none"> - 88 ans à compter de la collecte des données liées à un dépôt de fonds ayant fait l'objet d'une restitution avant le 01/01/2020 - 78 ans à compter de la collecte des données liées à un dépôt de fonds ayant fait l'objet d'une restitution après le 01/01/2020
Gérer les fonds en déshérence (Ciclade) :	Les durées de conservation maximales sont les suivantes, sous réserve d'une interruption ou suspension d'instance : <ul style="list-style-type: none"> - 67 ans à compter de la collecte des données liées à un dépôt de fonds ayant fait l'objet d'une restitution avant le 01/01/2020 - 57 ans à compter de la collecte des données liées à un dépôt de fonds ayant fait l'objet d'une restitution après le 01/01/2020

NB : En application du Code du patrimoine, nous pouvons être amenés à conserver au-delà du terme de la durée de conservation certains documents vous concernant, qui présenteraient une utilité administrative ou un intérêt scientifique, statistique ou historique.

5 - Qui sont les destinataires de vos données à caractère personnel ?

Les données collectées par la Caisse des Dépôts sont destinées :

- 1° Au(x) représentant(s) légal (légaux), au(x) mandataire(s) et au(x) bénéficiaire(s) héritier(s) ;
- 2° Aux établissements bancaires et financiers teneurs de compte des bénéficiaires des paiements de la restitution des fonds ;
- 3° Aux autorités administratives et judiciaires ainsi qu'à l'administration fiscale pour répondre à nos obligations légales et réglementaires : déchéance, suivi des affaires (ordonnances de consignation ou de déconsignation), publication des dépôts déchus, relations et échanges relatifs aux traitements des demandes d'indemnisations reçues par CIVS (Commission pour l'Indemnisation des Victimes de Spoliations) ainsi que le calcul et le recouvrement de l'impôt, la lutte contre la fraude fiscale ;
- 4° Aux entreprises ou organismes publics (notamment la Caisse Nationale d'Assurance Maladie)
- 5° Au Procureur de la République en cas de déclaration pour la déchéance trentenaire
- 6° À la Direction de l'information légale et administrative en cas de publication des dépôts déchus
- 7° Pour les fonds en déshérence, aux établissements déposants en cas de reporting annuel des dépôts

NB : La CDC peut être amenée à transmettre vos données à caractère personnel sans votre accord préalable afin de se conformer à une exigence légale. À ce titre, vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises pour se conformer à une assignation judiciaire, un mandat, jugement ou ordonnance, ou à une autorité compétente dans le cadre d'une mission d'enquête particulière.

6 – Qui sont nos sous-traitants qui sous-traitent vos données à caractère personnel ?

Vos données peuvent être également rendues accessibles à nos prestataires techniques et à nos prestataires de service, pour les stricts besoins de leur mission telle qu'encadrée par convention conforme à l'article 28 du RGPD.

7 - Où sont localisées les données personnelles ?

Vos données sont stockées sur le territoire français et ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union Européenne.

8 - Quels sont vos droits et de quelle manière pouvez-vous les exercer ?

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment au Règlement UE du 27 avril 2016 (dit « RGPD »), vous disposez des droits suivants :

- Droit d'accès direct et de rectification, mise à jour et complétude de vos Données à Caractère Personnel ;
- Droit d'opposition au traitement de vos Données à Caractère Personnel ;
- Droit à la suppression de vos Données à Caractère Personnel, sauf conservation expressément prévue par la Loi ;

- Droit de définir le sort de vos Données à caractère Personnel après la mort et de choisir à qui la Caisse des Dépôts devra communiquer (ou non) vos Données à Caractère Personnel.

Vous pouvez modifier ou révoquer vos instructions et directives concernant le sort de vos Données à caractère personnel à tout moment et par vos ayant droits après la mort. Dès que la Caisse des Dépôts a connaissance du décès et à défaut d'instructions ou directives, elle s'engage à détruire vos données, sauf si sa conservation s'avère nécessaire à des fins probatoires, pour répondre à une obligation légale ou à des fins de recherche scientifique, historique ou statistique.

Pour exercer les droits définis ci-dessus, vous pouvez contacter la Caisse des Dépôts en écrivant à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts – Données Personnelles - Établissement de Bordeaux – 6 Place des Citernes – 33059 BORDEAUX CEDEX ou par mail à l'adresse mesdonneespersonnelles@caissedesdepots.fr.

Vous devez indiquer les Données à caractère Personnel que la Caisse des Dépôts doit corriger, mettre à jour ou supprimer et vous identifier de manière précise avec une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport). Sur ce point nous vous précisons que les demandes de suppression seront soumises à nos obligations légales notamment en matière de conservation et d'archivage des documents.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétence (CNIL) ou d'obtenir réparation auprès des tribunaux compétents si vous considérez que nous n'avons pas respecté vos droits.

9- Comment contacter la déléguée à la protection des données ?

La Caisse des Dépôts a désigné une déléguée à la protection des données (DPO) qui peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@caissedesdepots.fr

Si votre demande ne concerne pas le traitement de vos données personnelles, votre courriel ne sera pas traité. En effet, **pour toute demande d'information relative aux services, vous pouvez contacter :**

- Pour le service Ciclade (service des avoirs en déshérence) via votre espace personnel ou le formulaire de contact dédié <https://cyclade.caissedesdepots.fr/nous-contacter>
- Pour le service Consignation – déconsignation – dépôts spécialisés via le formulaire de contact dédié <https://consignations.caissedesdepots.fr/contact>